



Problème lié à deux emplois cumulés

Par **Sandraaa**, le **09/09/2010** à **17:53**

Bonjour,

J'ai signé un contrat en alternance avec la Mairie de Paris (35h hebdomadaire) et suis depuis 2 ans salarié dans un magasin avec un contrat étudiant de 9h30 hebdomadaire. Toutes les personnes à qui j'ai pu en parler m'ont dit que je pouvais cumuler les deux contrats si je ne dépassait pas les 45h hebdomadaire. Pourtant, en allant au pôle apprentissage de la Mairie pour signer mon contrat j'ai posé la question et l'on m'a répondu que la Mairie de Paris n'acceptait pas que leurs apprentis aient deux contrats simultanés.

Ont-ils vraiment le droit de m'interdire de garder mon contrat étudiant?

Merci d'avance pour vos réponses.